



## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné Frédéric Marcotte, directeur général et greffier-trésorier, que le règlement 288-2025 relatif à la régie interne des séances du conseil de la MRC des Sources a été adopté à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Sources le dix-neuf février de l'an deux mille vingt-cinq (19 février 2025).

Toute personne désirant prendre connaissance de ce règlement pourra le faire en s'adressant au bureau de la Municipalité régionale de comté des Sources ou sur son site Web <https://mrcdessources.com/> ou au bureau municipal de chacune des sept municipalités du territoire de la municipalité régionale de comté, et ce, durant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Val-des-Sources, ce vingtième jour du mois de février de l'an deux mille vingt-cinq (20 février 2025).

Frédéric Marcotte  
Directeur général et greffier-trésorier